

Acquisition du terrain de la Maison des Microtechniques

Rapporteur : M. le Président

| AVIS | | | |
|--------------------|-----------|--------------------|-----------|
| Commission n°2 | | Bureau | |
| séance du 20/09/02 | favorable | séance du 04/10/02 | favorable |

Suite au concours de maîtrise d'œuvre et à la désignation par le Conseil de communauté du 6 septembre 2002 du cabinet LAMBOLEY, le projet de réalisation de la Maison des microtechniques entre dans sa phase d'études (APS, APD...)

Il convient maintenant d'acquérir le terrain situé dans la ZAC du PSI en zone ZB à l'angle de la rue A.Savary et de l'avenue des Montboucons.

Pour cela la SAIEMB, mandataire de la CAGB agissant ainsi pour le compte de la CAGB , se charge de l'ensemble de la procédure.

Superficie du terrain : 13 700 m²

Cette surface provient d'une division des parcelles cadastrées à ce jour pour partie des numéros 191, 193, 212, 223 de la section HL, au lieu dit « A la Bouloie ».

Prix de cession au bilan de l'opération d'aménagement : 10 € HT/ m²

Evaluation des domaines : en cours

Coût prévisionnel de l'acquisition : 10 € x 13 700 = 137 000 € HT

TVA= 19,6 %

Soit un coût prévisionnel TTC = 163 852 €TTC.

Modalités de paiement :

- un acompte de 13 700 €HT à la signature du compromis de vente
- le solde à la signature de l'acte authentique qui devrait intervenir avant le 31 décembre 2002

200 000 € ont été inscrits dans le budget pour les acquisitions foncières.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'acquisition de ce terrain d'un montant de 163 852 € T.T.C.**
- **autorise M. Le Président à signer tous les documents en relation avec cette acquisition qui seront transmis par la SAIEMB**
- **autorise le M.Le Président à signer l'acte de vente**

Pour extrait conforme,

Le Président